



COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2026

DCM260930_016

LOTISSEMENT LES FLAMBOYANTS - CESSION DES PARCELLES COMMUNALES CADASTREES BD 1683 ET BD 1684 A MADAME MARIE THERESE ALAMELE ET MONSIEUR MARIE GEORGET SOUPOU - ANNULE ET REMPLACE LA DCM 260603_020

Le Maire de Saint André certifie que le compte rendu de cette délibération a été publiée sur le site de la ville le 1^{er} octobre 2026

Que la convocation a été faite le 24 septembre 2026

Le nombre de membre en exercice étant de 45 :

Présents :	27
Représentés :	5
Absents :	12
Total des votes :	32

***Monsieur MOUTIEN Roland
détient procuration pour Madame
SOUPOU Alexa.
Pour l'affaire 16, il n'exerce le
droit de vote qu'en son nom
propre.***

L'an deux mille vingt six, le trente septembre le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur BEDIER Joé, Monsieur PEQUIN Jean-Marc, Madame RAYEPIN MOUTOUSSAMY Gilberte, Madame VOISIN Evelynne, Monsieur PAPAYA Laurent, Madame VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, Monsieur NAZE Gilles, Madame GRONDIN Migline, Monsieur GOTTE Christian, Madame SABABADY Marie Josette, Monsieur CONSTANT Jean-Paul, Madame COUPOU Jimmye, Monsieur MAZEAU Michel, Madame ISSIMAILA HAMIDA Asmahane, Monsieur SOUBAYA Mickaël, Madame BOYER Tatiana, Monsieur GRONDIN Jimmy, Monsieur PARVEDY Georges, Madame ALAMELE Maryse Brigitte, Monsieur MOUTAMA RAMAYE Alain, Monsieur ROBERT Roger, Monsieur MOUTIEN Roland, Madame LARIVIERE Marie, Madame BALBINE Valérie Larissa, Madame POINY-TOPLAN Stéphanie, Madame SITOUZE Marine Talita, Madame BRENNUS Mayline

ETAIENT REPRESENTES :

Monsieur JAUZE Jean Michel, Monsieur TOLSY Serge, Monsieur RAMASSAMY Laurent, Monsieur RAMIN Jean Yannick, Madame CERVEAUX Adélaïde

ETAIENT ABSENTS :

Madame THERMEA Cindy, Madame NAUD CARPANIN Marie Hélène, Monsieur VOULAMALE Jismy, Madame PAULCAN Doly, Monsieur VIRAPOULLE Jean-Marie, Monsieur VIRAPOULLE Laurent, Monsieur RABOT David, Monsieur THERMEA Judex, Monsieur DESIRE Olivier, Madame APPAVOUPOLLE Lindsay Joëlle, Madame BENOIT Sabrina, Madame CANIGUY Juanita

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Mayline BRENNUS a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ÉTANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DÉLIBÉRER

DCM260930_016 - LOTISSEMENT LES FLAMBOYANTS - CESSION DES PARCELS COMMUNALES CADASTREES BD 1683 ET BD 1684 A MADAME MARIE THERESE ALAMELE ET MONSIEUR MARIE GEORGET SOUPOU - ANNULE ET REMPLACE LA DCM 260603_020

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*
- *Considérant qu'il n'existe pas d'intérêt foncier à conserver ces biens, viabilisés et libres de toute occupation afin de permettre aux administrés de procéder à la construction d'habitation,*
- *Considérant l'accord entre les parties sur les conditions de vente,*

I. CONTEXTE

Pour rappel, en date du 29 mai 2018 et par acte notarial, la SHLMR a procédé à la rétrocession de huit parcelles au profit de la Commune, faisant suite à la délibération du conseil municipal en date du 28 juin 2017.

N'ayant pas d'intérêt foncier à conserver ces biens, la collectivité a souhaité vendre ces terrains afin de permettre aux administrés de procéder à la construction d'habitation.

La délibération n°260603_020 de la séance du conseil municipal du 3 juin 2026 prévoyait une formalisation de l'acte de vente aux nom et prénom d'un seul signataire : Madame Marie Thérèse ALAMELE.

Il est proposé de prendre une nouvelle délibération afin de permettre la signature de l'acte notarié au nom et pour le compte des époux Monsieur Marie Georget SOUPOU et Madame Marie Thérèse ALAMELE épouse SOUPOU mariés sous le régime de la communauté.

II. CARACTERISTIQUES DES BIENS ET CONDITIONS DE VENTE

Une délibération a été prise le 11 décembre 2019 pour définir les conditions de vente (publicité, prix, projet, respect du PLU) de ces 8 parcelles communales situées sur le lotissement Flamboyant à la Cressonnière. Un avis des domaines a été sollicité en date du 04 mars 2019 évaluant le bien à 230€/m². Le conseil municipal a validé le prix de cession à 250€/m².

Le 1^{er} juillet 2021, la commune a procédé à un appel à candidature pour la vente de ces terrains communaux qui a été publié à la fois dans les journaux locaux (JIR et QUOTIDIEN), sur le site internet de la ville le 1^{er} juillet 2021 ainsi que sur le lotissement via un panneau.

Les biens concernés sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

<u>Références cadas- trales</u>	<u>Superficie</u>	<u>Adresse</u>	<u>Zonage PLU</u>	<u>Prix de vente fixé par la commune</u>
BD 1630	444 m²	66 HLM Cressonnière	UB	250€/m²
BD 1631	285 m²		UB	
BD 1635	169 m²		UB	
BD 1636	196 m²		UB	
BD 1637	198 m²		UB	
BD 1643	335 m²		UB	
BD 1683	279 m²		UB	
BD 1684	296 m²		UB	

Madame Marie Thérèse ALAMELE, demeurant au 62 ruelle Camalon à Saint André, a sollicité la commune pour l'acquisition des parcelles cadastrées BD 1683 et BD 1684 selon les conditions visées ci-dessus.

Avis de la commission :

A reçu un avis favorable en Commission Economie Aménagement Travaux urbanisme Foncier et Transition écologique du 22/09/2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Article 1 :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à la vente au prix de 143 750,00€ (cent quarante trois mille et sept cent cinquante euros) des parcelles cadastrées BD 1683 et BD 1684 représentant une superficie totale de 575 m² (250€/m²) ;

Article 2 :

- De décider, en cas de non formalisation de la vente, que la présente délibération sera caduque au 31 décembre 2026 à compter de la date où elle devient exécutoire ;

Article 3 :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la cession de ce bien, notamment la passation de l'acte notarié ainsi que tous les documents y afférents.

Conformément à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville dans un délai de huit jours suivant le conseil.

Pour extrait conforme
Saint-André le

Signé électroniquement par : JOË BEDIER
Date de signature : 02/10/2026
Qualité : Maire

